

La Petite Tunisienne

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

Ni la Banque de France ni la Banque de l'Algérie ne payent d'impôts sur les bénéfices de guerre :

Il est peut-être trop tard pour la Banque de France, mais non pour celle de l'Algérie dont la prorogation est encore dans les mains du législateur qui aura bientôt à se prononcer s'il doit ou non l'accorder aux conditions votées par les délégations financières d'Algérie, véritable cadeau royal dont les actionnaires escomptent déjà la hausse formidable des titres, puisque l'émission du papier-monnaie a été portée de 400 millions à 1.800 millions, pour un capital de 25 millions !

De ce côté-ci de la Méditerranée, le privilège de la Banque de France ne nous intéresse qu'au point de vue de la répercussion du taux de l'intérêt puisque notre grand établissement financier métropolitain en est le régulateur-né, suivant qu'il le baisse ou l'augmente, la Banque de l'Algérie élève ou diminue le sien de 1 o/o.

Cependant les grandes charges que la mère-patrie aura à supporter du fait de la guerre, charges qui nous atteindront certainement, ne doivent pas nous laisser indifférents pour tous ces privilèges où une part du patrimoine national est laissée entre les mains de spéculateurs qui mettent tout en œuvre pour n'en pas perdre un atome.

Que veulent donc ceux-ci de plus ? Ne sont-ils pas suffisamment rassasiés, gavés et repus ?

Lurs actions planent à des hauteurs de Mont-Blanc et les bénéfices s'encaissent ont déjà couvert plusieurs fois le prix d'émission ; il en est de même pour la Banque de l'Algérie qui rêve de plus hautes destinées — à nos dépens bien entendu — c'est-à-dire à ceux de l'Algérie et de la Tunisie.

Un député de la Gironde, ému de la singulière inertie de nos gouvernants à l'égard des grandes banques d'Etat, a fait entendre un cri énergique de protestation qui ne tombera pas, il faut l'espérer, dans des oreilles qui ne veulent rien entendre :

« Si nous totalisons les bénéfices essentiels de la Banque de France, nous arrivons à plus de 4 milliards de francs.

« Ce qui est absolument scandaleux, c'est qu'on n'ait pas appliqué la loi du 1^{er} juillet 1916, sur les bénéfices de guerre, à la Banque de France. Au moment de la discussion de cette loi, aucun parlementaire, aucun membre du Gouvernement n'a entendu faire une exception en faveur de la Banque de France. Et pourtant, dans le projet de renouvellement de son privilège, M. Klotz ne veut, de ce chef, imposer la Banque que de 20 millions à forfait. Ce forfait est d'ailleurs conçu de telle façon que c'est en réalité dans les propres caisses de la Banque que retourneraient ces 200 millions. Il est, au surplus, inadmissible que le Parlement subisse ce véritable chantage qui consiste à lier deux questions aussi différentes que le règlement des bénéfices de guerre de la Banque et le renouvellement de son privilège.

« Quand nos ministres des finances apitoyent le pays sur l'état précaire du Trésor, quand ils poussent à la multiplication des lourds impôts de consommation et exigent de chaque Français une politique d'économies, de restrictions, ce sont eux qui devraient d'abord donner l'exemple et frapper, au nom de la loi, un établissement qui s'obstine à se soustraire à celle des bénéfices de guerre.

« En attendant, le dernier bilan de la Banque de France accusait un bénéfice net de 24 o/o. Pendant que chacun, en France, dresse le bilan sinistre de ses deuils et de ses pertes, la Banque de France elle, est uniquement préoccupée de dresser le bilan non moins sinistre des bénéfices qu'elle accumule sur la dislocation des fortunes privées. »

HENRI LABROUE,
Député de la Gironde.

Comme ceux de la Banque de France, les bénéfices de la Banque d'Algérie atteignent et dépassent même le 24 o/o. C'est scandaleux.

Et il faut être de bonne composition, comme l'ont été les délégués financiers d'Algérie, pour demander la prorogation même décennale d'un privilège aussi fructueux qui échapperait par dessus le marché à l'impôt sur les bénéfices de guerre !

Rien que cette exemption rend caduque la consultation des délégués algériens.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

Le Chemin de Fer des Lignites

On sait que l'administration dans le but de faciliter les transports des lignites si nécessaires aujourd'hui que le charbon manque, a fait construire une trentaine de kilomètres de l'embranchement de Fondouk-Djedid-Menzel-Bou-Zalfa, au-delà de cette gare terminus vers Menzel-Temime-Kelibia

L'effort accompli est-il suffisant ?

En d'autres temps, nous aurions écrit que le gouvernement n'est pas le premier bailleur de fonds des sociétés, comme celle de Nebeur ou du Mokta-Djerissa par exemple, qui comptent trop sur lui pour leur faciliter l'écoulement du minerai vers la mer ; mais aujourd'hui il s'agit de pourvoir à tous les besoins du pays lui-même : chemins de fer, tramways, usines à gaz et électriques, minoteries, etc. etc.

Nous sommes donc étonnés d'apprendre que ce prolongement de voie ferrée, malgré la variante, ne donne que médiocrement satisfaction aux exploitations.

Assurément, il y aura un progrès sérieux sur les transports par arabas des gisements à la gare de Nabeul ; mais n'aurait-il pas mieux valu construire un chemin de fer qui se serait rapproché encore plus du Djebel Si-Ahmed-Rahman, à deux ou trois kilomètres au plus, il aurait ainsi desservi tout le gisement minier et permis l'ouverture de nombreux autres chantiers ? Ce chemin de fer minier aurait été indépendant du prolongement de Menzel-Bou-Zalfa-Kelibia, un embranchement particulier à celui-ci.

Il n'est pas trop tard pour envisager la question, car nous ne savons pas combien la guerre durera encore et si nous n'avons pas besoin d'exploiter les autres couches de lignites pour nous-mêmes ou même pour aider nos voisins d'Algérie plus atteints que nous.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

L'heure d'été

Toutes nos Chambres de commerce ou mixtes de Tunis, Bizerte, Sousse et Sfax se sont prononcées contre l'application de l'heure d'été contre laquelle toute la population s'est insurgée l'an dernier.

Les élus n'ont eu qu'à rappeler les vœux émis dans le courant de l'été dernier, pour que prenne fin une expérience douloureuse entre toutes qu'on ne voudra certainement pas la recommencer cette année ou les suivantes.

Mais ce qui nous étonne, c'est que l'administration compétente, qui a été saisie des réclamations unanimes de la population, ait cru devoir encore consulter les Chambres de commerce ou mixtes à ce sujet !

A quoi rime donc cette consultation ?

En maintenant notre heure actuelle, nos horloges seront à l'unisson de celles de Paris et d'Alger, si l'heure est avancée en France et en Algérie comme l'an dernier.

On nous dit que c'est une question de marche des trains, c'est-à-dire d'affiche c'est bien peu de chose, en vérité, mis en regard de la souffrance endurée par une population obligée de travailler aux heures les plus chaudes de la journée, aussi la Chambre de Commerce de Bizerte a été encore plus loin que les autres ; elle a demandé que le prochain été achevé, on revienne à l'heure de Paris qui est la plus logique et surtout la plus nationale.

C'est ce que nous n'avons cessé de réclamer depuis des années, mais notre voix s'est perdue dans le désert.

On ne nous a pas plus écouté qu'on n'a écouté les corps élus qui demandaient le retour à l'heure de notre méridien qui est en avance d'une trentaine de minutes sur l'heure de Paris.

Dès maintenant, qu'on prenne une décision conforme au vœu général pour la fin de l'été, M. le Résident Général peut être assuré qu'il aura les remerciements unanimes de la Tunisie entière.

Voici,

un appel aux sujets russes communiqué aux journaux :

« Paris, le 15 février 1918.

« Les personnes désireuses de s'enrôler « dans la légion russe du général « Lokhvitzki sont priées de s'inscrire à « la caserne de la Pépinière à Paris, « chambre n° 72. »

L'information rapide

Nous nous sommes demandé si la Tunisie n'avait pas été rattachée subrepticement à l'Algérie, en lisant un de ces jours derniers, chez un confrère, l'écho suivant :

« On prête à M. Jonnar, nouveau gouverneur de l'Algérie, l'intention de provoquer, dès son arrivée prochaine, un très important mouvement administratif qui porterait sur nos préfectures et nos sous-préfectures.

« Les bureaux du gouvernement général seraient eux-mêmes fortement remaniés en ce qui concerne le haut personnel. »

A la réflexion, il s'agit sans doute d'un mouvement relatif à l'Algérie, car Tunis n'est pas encore le chef-lieu de la Tunisie et Sfax, Bizerte et Sousse les sous-préfectures, cette dernière se contente d'être la capitale du Sahel et la perle de la Tunisie, et n'entend pas déchoir au rang de simple sous-préfecture.

Le prix du pétrole

Quelqu'un qui se prétendait très bien renseigné parlait de 1 fr. 20 le prix futur du pétrole, alors qu'il est vendu à Oran 0 fr. 65 par la même société italo-américaine. Cela constituait déjà un sérieux relèvement sur le prix de 0,30 taxé en 1916 ; mais il parait d'après la « Dépêche » qu'il est encore audessous de 0,55 du prix auquel va nous le livrer la Société des Pétroles Tunisiens. Le pétrole à 1 fr. 75, qui l'eût cru, qui l'eût dit en 1914 et même il y a deux mois ?

Du blé, mais pas de farine

Il y a quelques jours, les corps élus du département de Constantine, envisageant avec effroi le moment où leur département allait manquer de farine, faisaient entendre de longues doléances auprès du gouvernement général de l'Algérie, pour que le département soit ravitaillé sans retard par celui d'Oran qui possède un stock important de céréales diverses : blé, orge...

Les Oranais se dépêchèrent de venir en aide aux Constantinois et les moulins furent accélérés pour les secourir.

— Ah ! mais non ! Ah ! mais non ! s'écrièrent en chœur les Constantinois, ce n'est pas de jeu, ce que nous voulons, ce que nous demandons, ce n'est pas de la farine, mais du blé pour nos moulins, qui sans cela seraient obligés de fermer ! Après celle-là !

Spéculation illicite

Le Tribunal Correctionnel de Tunis vidant son délibéré dans l'affaire de spéculation illicite sur les bougies et le savon a condamné MM. Boccara et Gabison à 1 000 francs d'amende chacun et M. Attal à 500 francs d'amende.

Le jugement de condamnation est longuement motivé en droit et en fait, mais la population trouve les condamnations très insuffisantes, parce que, tant que le tribunal n'appliquera pas des peines de prison et le parquet ne procédera pas à l'arrestation préventive des malfaiteurs publics coupables de spéculation, les condamnations pécuniaires, si élevées qu'elles soient, ne comptent pas. Ce qu'il faut, nous ne cessons de le crier, c'est de suivre l'exemple du parquet de Marseille qui ne tient aucun compte de la situation du délinquant et fait toujours procéder à l'arrestation et le tribunal suit l'exemple du parquet en infligeant de très fortes pénalités de prison, qui matent la spéculation. Agissons ainsi une bonne fois pour toutes et l'on verra les spéculateurs disparaître de la circulation.

Une singulière protestation

Un de ces jours derniers, un membre de la Chambre de Commerce de Tunis protestait au sein de sa compagnie contre la création de la boucherie gouvernementale qui a apporté un véritable soulagement à la misère de ces temps en permettant aux bourses moyennes d'acheter un peu de viande à des prix relativement raisonnables.

Elle sert en même temps de régulateur des prix, car les bouchers n'osent trop élever les leurs de peur de voir la clientèle s'éloigner d'eux et affluer un peu plus à la boucherie gouvernementale qui ne peut arriver à servir tout le monde.

Si une seconde boucherie était créée on verrait certainement les prix baisser encore, et c'est ce qu'il faudrait dans une période aussi critique.

Il faudrait créer aussi deux épiceries et la vie redeviendrait à peu près normale avec la taxation du poisson comme à Sousse et à Sfax, si intelligemment appliquée par notre éminent ami Gallini et M. Châtel.

Correspondances perdues

Le ministre du commerce et des postes et des télégrammes communiquait le 23 février dernier la note suivante

« Les correspondances pour l'Algérie et la région d'Oudjda, déposées à la poste du 23 au 29 janvier inclus, peuvent être considérées comme perdues en mer.

Les braves

Le fils de M. Baron, l'architecte bien connu, vient d'être promu lieutenant du génie et décoré de la croix de guerre.

Le jeune Ali Moïss, né à Tunis, fils de notre ancien concitoyen, secrétaire général de la police, actuellement avocat au barreau de Bône et rédacteur en chef de la « Tribune Bonoise » vient d'être cité à l'ordre de l'armée et décoré de la médaille militaire.

Toutes nos félicitations à ces deux braves.

Chambre de Commerce de Tunis

La Chambre de Commerce de Tunis, 114, rue de Serbie, a l'honneur d'inviter MM. les industriels de toutes nationalités

s'occupant d'huile ou de savon ou de ces deux industries, de bien vouloir faire parvenir immédiatement leurs noms et adresses aux bureaux de la Chambre de Commerce.

Nécrologie

Nous adressons aux familles d'Ortès et alliées nos sincères condoléances pour la perte douloureuse de leur regretté père, beau-père, grand-père, oncle parent et allié, le baron Constantin d'Ortès, ancien secrétaire du Contrôle civil de Tunis, décédé à l'âge de 72 ans.

Le baron — comme on l'appelait familièrement — était une figure sympathique qui ne comptait que des amis et cependant il fut lui aussi une victime du futur « tapeur » de la Tunisie tout comme les Catroux, Bouyac, contrôleurs civils, Fermé, président du tribunal mixte, Ballossy, commissaire central, et tant d'autres dont les noms nous échappent.

Peu à peu le camp des vieux tunisiens s'éclaircit et c'est toujours avec tristesse qu'on voit partir ceux qui furent les pionniers de l'occupation française en ce pays.

— Nous avons appris avec peine le décès de Mme Julie Ghez née Haddad, femme du sympathique directeur général des Etablissements Orosdi-Back et Cie décédée à la suite d'une très courte maladie.

Nous prions notre ami et les familles alliées d'agréer nos vives condoléances et l'assurance de notre parfaite sympathie

— Nos amis MM. Dinguezli ministre de la plume de S. A. et le docteur chevalier de la Légion d'Honneur ont eu la douleur de perdre leur père, vénérable vieillard de 90 ans, qui s'est éteint après une longue existence toute de probité et d'honneur.

Qu'ils veuillent bien agréer nos condoléances.

REMEMBER

Il y a moins d'un an, le 5 juin 1917, le ministre Ribot exposait à la Chambre des députés nos buts de guerre :

- 1^o Restitution de l'Alsace-Lorraine ;
- 2^o Réparation des dommages ;
- 3^o La ruine du militarisme prussien ;

Et l'assemblée par 467 contre 52 inconscients dont Turmel votait le texte de l'ordre du jour suivant signé par Caillaux et Loustalot eux-mêmes :

La Chambre des députés, expression directe du peuple français, adresse à la démocratie russe et aux autres démocraties alliées son salut.

Contresignant la protestation unanime qu'en 1871 firent entendre à l'Assemblée nationale les représentants de l'Alsace-Lorraine, malgré elle arrachée à la France, elle déclare attendre de la guerre qui a été imposée à l'Europe par l'Allemagne impérialiste, avec la libération des territoires envahis, le retour de l'Alsace-Lorraine à la mère-patrie et la juste réparation des dommages.

Eloigné de toute pensée de conquête et d'asservissement des populations étrangères, elle compte que l'effort des armées de la République et des armées alliées permettra, le militarisme prussien abattu, d'obtenir des garanties durables de paix et d'indépendance pour les peuples grands ou petits dans une organisation des maintenant préparée de la société des nations ; confiante dans le gouvernement pour assurer ces résultats par l'action diplomatique de tous les alliés, elle repousse toute addition et passe à l'ordre du jour.

Ont signé : MM. Charles Dumont, Klotz, Le Bail-Maignan, René Renault, André Renard, Gaillaux, Noulens, Seidou, Lauraine, Combrousse, Jules Siegfried, Lenoir, François Fournier, Tournan, Amiral Bienaimé, Paul Morel, Landry, François Arago, Merlin, Stern, de la Ferronnays, de l'Estourbeillon, Albert Lebrun, Abel, Abrami, Andrieu, (Tarn), Léon Bernard, Boulenger, J.-L. Dumesnil, Chaumet, Deschamps, Franklin-Bouillon, Lémy, Raoul Péret, Pichery, Noël, Bénazet, Bourély, Bosquette, Charpentier, Dariac, Ternois, Dessoye, Camille Picard, Bouffandeau, Defossé, Revault, Butin, Defontaine (Nord), d'Iriart d'Etchepare, Jacquier, Balitrand, Talon, Loustalot, Lafferre, Ribeyre, Bréban, Sau-

Achetez TIMBRE CROIX ROUGE 20
15 c. affranch. — 2 c. pour les blessés

mande, Nogues, Le Bail, Rabier, Faisant, Garat, Marc Réville, Jovelat, Meunier-Surcouf, Magniez, Emile Bengier, Candace, Leboucq, Bouysson, Delarochette-Vernet, Petitjean, Paisant, Simyan, André Leclère.

Caillaux et Loustalot en signant cet ordre du jour voulaient donner le change sur leur infâme conduite, quant à Turmel il était logique avec lui-même en refusant son approbation puisqu'il commerçait avec les ennemis de son pays.

Voici les noms de ces 52 opposants :

MM. Alexandre Blanc, Vincent Auriant, Beraband, Bedouca, Louis Bernard (Gard), Betoulle, Bouillon, Bouveri, Bras, Théo Breth, Brizon, Buisson, Marcel Cachin, Cadéant, Clausat, Deguise, Ellen Prevot, Giray, Goude, Jean Longuet, Aristide Jobert, Eugène Laurent, Pierre Laval, François Lafèvre, Lissac, Locquin, Manus, Mayeras, Pierre Mélin, Mistral, Ferdinand Morin, Mourlet, Jules Nadi, Parvy, Philbois, Paul Poncet, Pouzet, Pressemane, Raffin-Dugens, Roguon, Sixte-Quenin, Valette, Valère-Voilin, Voillot, Walter, Berthoin, Roux-Costadau, Lucien Dumont (Indre), Ponsot et Turmel.

Aujourd'hui Caillaux, Loustalot et Turmel sont entre les mains de la justice, d'autres les rejoindront bientôt dont on prononce tout haut les noms et l'on s'étonne même qu'ils ne soient pas arrêtés. Qu'attend-on pour le faire ? Il faut débarrasser la circulation de tous ces vendus qui jouissent d'une immunité parlementaire qui ne s'explique pas en temps de guerre. Dans deux mois avec l'expiration des pouvoirs de la Chambre il faut espérer que le décret de prorogation ne leur confèrera plus cette immunité dont un grand nombre de parlementaires abusent beaucoup trop pour commercer ou entretenir ses intelligences avec nos ennemis.

Un Message au monde musulman

Le monde musulman vient de recevoir communication d'un long message rédigé par les docteurs et interprètes de la loi du Coran.

Ce message explique les raisons qui ont conduit ces hauts personnages de l'Islam à rompre avec le gouvernement turc et à dénier toute autorité religieuse (en tant que kalife) au sultan de Constantinople.

Nous en détachons la conclusion :

« Nous ne connaissons pas un roi musulman plus pieux que le petit-fils du Prophète qui règne sur le pays arabe. Il possède la notion la plus claire de toutes nos affaires suivant la volonté de Dieu. Si les arabes l'ont proclamé roi, c'est dans l'intérêt de leur politique et de leur religion.

« Quant à la religion du khalifat, malgré qu'elle reste actuellement en désorganisation nous n'avons vou-

lu en rien l'agiter, laissent en cela au monde musulman entier, la liberté de formuler sa volonté en toute indépendance.

Ce message désormais historique, est revêtu des signatures du juge des juges, mufti du Hedjaz, des interprètes des doctrines chafite, malékite et hanbalite, de 23 docteurs, chérifs, nakibs, orateurs des Lieux-Saints et professeurs.

Le 22 février dernier, M. Flandin, sénateur, dont il avait été question pour le poste de gouverneur général-adjoint, au cas où M. Jonnard aurait vu ses fonctions s'étendre sur toute l'Afrique du Nord comme haut commissaire, a prononcé devant la haute assemblée un important discours qui a produit une profonde impression sur le zèle des indigènes algériens pendant la guerre :

M. FLANDIN. — Les Indigènes d'Algérie nous ont apporté un concours empressé et précieux au cours de cette guerre. Plus de cinquante mille volontaires musulmans ont répondu à notre appel. L'histoire dira les hauts faits d'armes des indigènes de l'Afrique du Nord. Ils n'ont pas seulement été loyaux et braves : ils ont résisté aux séductions de l'ennemi dans les camps de prisonniers. Nous avons le devoir de témoigner à ces populations notre attachement. A l'heure où nous allons intensifier le service des indigènes, nous devons leur marquer notre sollicitude par une politique libérale, fondée sur le principe de l'association. Maintenons leurs cadres sociaux, et cherchons à restaurer leurs libertés et leurs institutions anciennes. L'institution qui leur est la plus chère est celle des djemâas. Celles-ci sont chargées d'assurer la représentation des collectivités indigènes possédant, soit des biens propres, soit des intérêts nettement distincts de ceux des autres habitants. Elles fonctionnent dans les communes mixtes et indigènes ; il s'agit de les rétablir dans les communes de plein exercice. La djemâa sera consultée sur les desiderata des donateurs soumis au conseil municipal. Si celui-ci croit devoir passer outre, il pourra y avoir un recours devant le gouvernement général. Pour donner au fonctionnement de ces djemâas la souplesse nécessaire, il importe de donner à ces derniers le soin de statuer sur leur constitution, leur organisation et leurs attributions. Nous devons préparer graduellement les indigènes à prendre leur part dans la gestion des affaires publiques. Pour cela, il faut que les administrateurs soient bien convaincus de l'importance de la mission de ces guides et de ces éducateurs. Nous avons le devoir de faire preuve vis-à-vis des indigènes d'une sollicitude particulière : nous devons leur faciliter le bénéfice de l'accession à la naturalisation, soit au premier, soit au second degré, en leur donnant la qualité, soit de citoyens indigènes soit de citoyens français.

— La loi soumise à vos délibérations, poursuit M. Flandin, n'est qu'une mesure préparatoire du programme qui doit être envisagé, et qui doit être réalisé d'accord entre les colons et les indigènes. Tous doivent être en Algérie les artisans d'une même cause. C'est de la fusion de leurs intérêts que naît chaque jour la

grandeur algérienne, de la sagesse dont l'Algérie fait preuve, et du judicieux emploi qu'elle a fait des libertés qui lui ont été accordées. Tout cela nous commande de faire à l'Algérie crédit et confiance ». (Vifs applaudissements).

Après ce discours, la proposition a été adoptée sans autres observations.

Nous voyons avec plaisir qu'on s'occupe des indigènes algériens, mais la sollicitude des pouvoirs publics ne doit pas oublier nos protégés tunisiens qui ont également des mérites leur conférant des droits à notre reconnaissance.

Il y a quelque chose à faire pour la manifester, nous espérons bien que nos dirigeants s'y emploieront et nous les aideront pour qu'il en soit ainsi.

DERNIERE HEURE CONTRE L'AVANCE DE L'HEURE

La note qu'on a lue d'autre part était déjà composée quand on est venu nous faire part de la légitime émotion que s'est emparée du public à la lecture du « Courrier de Tunisie » que l'heure d'été allait probablement être appliquée en Tunisie comme en France le 9 courant.

Est-ce possible ? Nous espérons encore une fois que le gouvernement ne voudra pas commencer la terrible épreuve de l'an dernier que les pharmaciens sont les seuls à accepter avec joie, et qu'il écouterait le sentiment public exprimé par toutes les Chambres de commerce et d'agriculture.

Agir autrement serait tellement méconnaître les prérogatives des représentants élus de la colonie qui ont repoussé à l'unanimité la proposition d'avancer l'heure déjà en avance d'une heure sur celle de Paris et 32 sur l'heure solaire, qu'il nous est impossible de croire qu'on puisse faire fi ainsi des vœux exprimés.

Oublie-t-on en haut lieu qu'il n'y a pas que des parasites en Tunisie et qu'il est inhumain d'obliger des enfants des écoles, des employés de commerce, des ouvriers, des fonctionnaires, les petits naturellement et le public en général, d'aller à l'école, au dur labeur journalier, à ses occupations en plein midi par les chaleurs torrides de ce pays ?

Nous sommes en guerre, c'est entendu, nous savons que nos braves poilus souffrent davantage que nous, mais ce n'est pas une raison pour forcer chacun à payer son tribut à la maladie et transformer la Tunisie en un vaste hôpital.

On nous dit en toute dernière heure qu'il serait question d'un vaste pédonnement au gouvernement métropolitain et à la Chambre des députés dont les chemins nous prendraient l'initiative si la mesure était adoptée.

Utilisez tous les Timbres de la Ligue Tunisienne A.A.A. excellente propagande pour la Tunisie

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de la crier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du Petit Paris, avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Stax, 1^{er} ordre, Elephe, propriétaire ; eau chaude dans toutes les chambres, cuisine soignée, serv. irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikiya, H. J. & A. BEMERON, — Vente, Echange et Location de Pianos de marque Playel, Erard, Steub, Bessner, etc.

Caract. Fabrication de Pâtes Alimentaires Boulangerie, G. B. FRANCO, 13, rue Sidi Bouyadjid, Tunis. — Téléph. 450.

Salon de thé et Restaurant de premier ordre, IRACD, propriétaire.

Pharmacie centrale, pharmacie de la médecine de Montpellier 53, Rue des Malais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Guénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis.

Station Thermale de Korbous

La station de Korbous, sur le golfe de Tunis (saison du 1^{er} Janvier au 15 mai) permet aux habitués des stations de Vichy, d'ix et de Contrexeville de faire leur cure cet hiver. Hôtels, villas, appartements, restaurant Cachir, Etablissement moderne masseurs et masseuses diplômés.

Service par automobile de Tunis à Korbous. Renseign., 4, Av. de Paris, TUNIS

A vendre : Collection presque complète de *Femina* à raison de 0 fr. 10 le numéro, s'ad. aux bureaux du journal.

A vendre : appareil Acousticon, état neuf, marque américaine, prix sacrifié : 200 francs, s'ad. aux bureaux du journal.

BRETET TUNISIEN N° 1460

Monsieur Martinez, Cyprien, propriétaire du Brevet Tunisien n° 1460, du 10 juin 1915, pour machine à tisser circulairement particulièrement applicable à la fabrication des scourtins, désire entrer en relation avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit Brevet.

Pour toutes offres ou renseignements s'adresser à Monsieur Raymond Valensi, Ingénieur-Conseil à Tunis, 20, Rue de Russie.

Maisons boches ou embochées

Nestlé, Lait condensé, etc. Cette firme suisse de l'Allemagne ou suisse ?

Adler, machines à écrire
Lampes Sirius — Comme se peut-il que l'on fasse un tel produit, nous cette lampe, qui s'est précédemment appelée « Sirius Koloid », des annonces avec la mention, en caractères très apparents : « Fabrication française », alors que les Usines Pietsch, 97, rue Molière à Ivry-sur-Seine, qui la fabriquent et dont le nom figure sur ces annonces, ont été séquestrées, comme embochées allemandes, depuis le 12 décembre 1914, avec M. Raymond, syndic, pour séquestrer ?

Fabrication de conserves de Lenzbourg, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas son nationalité.
J.-W. Faber, crayons, etc. et Terrot, Automobiles, etc. de Dijon.

Produits Bayer, médicaments, comprimés d'aspirine et autres.
Compteurs électriques Aron, Odor, dentifrice de Dresde.

Pompes centrifuges Weise & Mousky de Hambourg-Saale.
Sucnard, à Loerrach (craie, louché de Bade) et Neuchâtel.

Tel patron, tel serviteur. On sait que Karl Röss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, sous l'œil du commerce extérieur, titre qui se s'octroie qu'à des boches bien tenus.
Lampes Osram, Sirius, Lumière Lux.

Typograph machine à composer, Lait condensé, marque Condensed Milk.

Le Kaol, pour nettoyer les métaux. Le Ruberoid, pour toitures. Miele, bijouterie-argenterie.

Filtres Berkefeld (Cie Française des).

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »



Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port) Bureau : 22, rue Es-Sadikiya
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamam-Lit)

RESTAURANT DU JAPON G. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikiya
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions.
SUCCESSIONALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises, Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements télégraphiques, Chèques et lettres de crédits sur tous pays.
Location de coffres-forts, Charges de monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus VACUUM MOBIL OIL

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.71

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1871 (capital : 500.000.000)
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Baux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

LES CHAUSSURES « FAURE » n'ont pas de rivales

ELEGANCE — SOLIDITÉ — BON MARCHÉ
MAISON FRANÇAISE FONDÉE EN 1887
TUNIS — 14, Rue d'Italie, — TUNIS

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touristique Paquebot-poste Français
Ciel Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikiya

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. L. CARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigaderas-Henses - Rateaux - Fauchenses Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie (R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

PHARMACIE BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles
Téléphone 553

Une publication merveilleuse !!! EN VENTE PARTOUT

Photographies en couleurs prises, parfois, sous le bombardement !

Verdun

Vaux, Douaumont, le Mort-Homme, la Cote 304, le Ravin de la Mort, etc.
PHOTOGRAPHIES DIRECTES EN COULEURS
et Texte de GERVAIS-COURTELEMONT

Série en 4 Fascicules qui paraîtront successivement les 1^{er} et 15 Octobre, 1^{er} et 15 Novembre

Le Fascicule : 1 fr. 50
Dans chaque fascicule, 20 reproductions artistiques sur beau papier couché fait.
L'Édition Française Illustrée — PARIS 39, rue de Provence
Le plus bel ouvrage sur la Guerre !!!